

**DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	28	4	3

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux
et le Quinze Décembre à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

197/22 : Rapport annuel du Syndicat Mixte des Communes alimentées par les canaux de la Siagne et du Loup (SICASIL) sur le prix et la qualité de service de l'année 2021 du Service Public de l'Eau Potable

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Monsieur Charles BAREGE, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Madame Cécile DAVID, Monsieur Gilbert DEPERI, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.
Madame Sophie DEGUEURCE, représentée par Madame Catherine AIMAR.
Madame Julie FLAMBARD, représentée par Monsieur Dominique CAZEAU.
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.

ABSENTS SANS POUVOIR

Madame Pascale SOULIE
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

OBJET : RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP (SICASIL) SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE DE L'ANNEE 2021 DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur Patrick PEIRETTI rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Mixte des communes alimentées par les canaux de la Siagne et du Loup (SICASIL), est l'autorité organisatrice du service public de l'eau potable sur le territoire regroupant les communes suivantes : Auribeau-sur-Siagne, Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne, Théoule-sur-Mer et Vallauris-Golfe Juan.

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, le SICASIL concède via délégation de service public (DSP) la gestion, l'entretien et l'exploitation des installations d'adduction, de traitement et de desserte en eau potable à des délégataires privés, à savoir VEOLIA EAU pour la Commune de Mandelieu-La Napoule.

Le syndicat a transmis à la Commune son rapport de l'année 2021 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

S'agissant des tarifs de l'eau potable au 1^{er} janvier 2021, le rapport du SICASIL fait apparaître que les tarifs de la Commune de Mandelieu-La Napoule sont les moins élevés de ceux des communes membres de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins.

En 2021, la production d'eau potable par l'usine des Termes, sur le territoire communal, a augmenté de 7,37 % (4,2 millions de m³ en 2021).

L'usine des Termes représente 14 % de la production annuelle du SICASIL.

Le nombre d'abonnés Mandolociens représente près de 14 % de l'ensemble des abonnés sur le périmètre du SICASIL. La Commune de Mandelieu-La Napoule représente une part de 12 % du volume d'eau vendu sur le territoire couvert par le SICASIL.

La consommation d'eau à Mandelieu-La Napoule (217,06 m³ / an par branchement) est en-dessous de la moyenne du périmètre du syndicat (239,09 m³ / an par branchement).

Il résulte par ailleurs du rapport que l'eau sur Mandelieu-La Napoule est d'excellente qualité, étant donné que 100 % des contrôles réalisés par l'Agence Régionale de Santé ainsi que par le délégataire VEOLIA EAU sont conformes aux normes en vigueur.

Conformément à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité de service l'exercice 2021 du service public de l'eau potable, joint en annexe à la présente délibération.

LE CONSEIL,

Vu l'avis favorable émis par la commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie le 24 Novembre 2022,

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport sur le prix et sur la qualité du service de l'année 2021 du service public de l'eau potable, transmis par le SICASIL, joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sébastien LEROY



La Secrétaire de Séance,
Catherine AIMAR

